

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES

SEANCE du 12.12.13

N° 2013-68

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 12 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI

Secrétaire de séance :ROBERT Joël

Objet: Contrôle périodique des installations électriques – Choix de l'organisme de contrôle

Le Maire informe les membres présents que le contrat relatif au contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communaux étant arrivé à échéance, une consultation a été lancée auprès d'organismes de contrôle le 27 août dernier.

Trois organismes, APAVE, SOCOTEC et BUREAU VERITAS ont bien voulu répondre à cette consultation, et au vu des offres faites et à équivalence de prestation, il convient de choisir SOCOTEC dont l'offre est la plus avantageuse.

- APAVE : 1 191, 77 €
- SOCOTEC : 830, 00 €
- VERITAS : 858, 00 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
 - Retient le bureau de contrôle SOCOTEC
 - Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat correspondant.

Le Maire,

Rémi COSTORIER